

INSTRUCTIONS DE COURSE

5^e Critérium M3 & A-Cat du Petit Lac

Versoix – 10 & 11 mai 2014

1. AUTORITE ORGANISATRICE

Le 5^e Critérium M3 & A-Cat du petit lac, manche sélective du championnat AM3.ch (<http://www.am3.ch>) et manche sélective du circuit SACA (<http://www.saca.ch>), est organisée par le Club Nautique de Versoix (CNV).

Président du comité de course

Didier Jombart, CNV, 079 305 37 10, djombart@hotmail.com

Joueur

Pour la classe M3 : Association AM3.ch représenté par son président Vincent Messerli
Pour la classe A-Cat : Association SACA

En collaboration avec l'association de la classe ACVL M3 représenté par son président, M. Vincent Messerli, Grand-Rue 78, 1110 Morges, 079 410 92 45, vincent.messerli@gmail.com,
<http://www.am3.ch>

En collaboration avec l'association de la classe A-Cat représenté par son président, M. Charles Bueche, Les Morels 9, 2515 Prêles, 079 330 00 70, charles@bueche.ch, <http://www.saca.ch>

2. ZONE DE COURSE

2.1 Le petit lac.

3. REGLES

La régata sera régie par :

- 3.1 Les "règles" telles que définies dans les Règles de Course à la Voile de l'ISAF.
- 3.2 Les règles de la classe M3 (disponibles à <http://www.am3.ch/cms/index.php/regles-de-classe>).
- 3.3 Les règles de la classe A-Cat (disponibles à <http://www.a-cat.org>).
- 3.4 L'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements.

4. AVIS AUX CONCURRENTS

4.1 Le tableau officiel est situé dans la salle de la rotonde située sous le restaurant du club.

5. MODIFICATIONS DES INSTRUCTIONS DE COURSE

5.1 Toute modification des IC sera affichée au tableau officiel 1 heure au moins avant l'heure du premier signal d'avertissement et sera signalé par l'envoi du pavillon L, appuyé d'un signal sonore.

5.2 Un changement dans le programme des courses sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

6. SIGNAUX FAITS A TERRE

6.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mat du CNV sur la terrasse du restaurant, accompagnés de signaux sonores.

6.2 Signaux recommandés :

- L Un avis aux concurrents a été affiché au tableau officiel
- AP Départ retardé. Un signal d'avertissement pourra être fait seulement 30 minutes après l'affalée de l'AP
- AP sur A Plus de course aujourd'hui
- Y Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

7. PROGRAMME DES COURSES

7.1 Horaires :

Samedi 10 mai 2014	10h30	Inscriptions et remise des instructions de course
		Prix souvenir Forward Sailing
	12h00	Clôture des inscriptions
	12h30	Briefing
	13h00	A disposition du comité de course à terre prêt à naviguer
	13h30	Premier signal d'avertissement possible – Plusieurs courses à suivre
	18h00	Dernier signal d'avertissement possible
	Dès 19h00	Apéritif offert par Forward Sailing Possibilité de manger sur place. Attention réservation nécessaire pour le restaurant du club nautique
Dimanche 11 mai 2014	09h00	A disposition du comité de course à terre prêt à naviguer
	09h30	Premier signal d'avertissement possible
	15h00	Dernier signal d'avertissement possible
	16h00	Remise des prix au plus tôt (heure indicative) Apéritif offert par le CNV

7.2 Nombre de courses :

- Il est prévu de courir au maximum 9 courses.
- Les courses sont numérotées à la suite de leur achèvement.
- La régata sera validée si au moins 1 course valable est courue et validée.

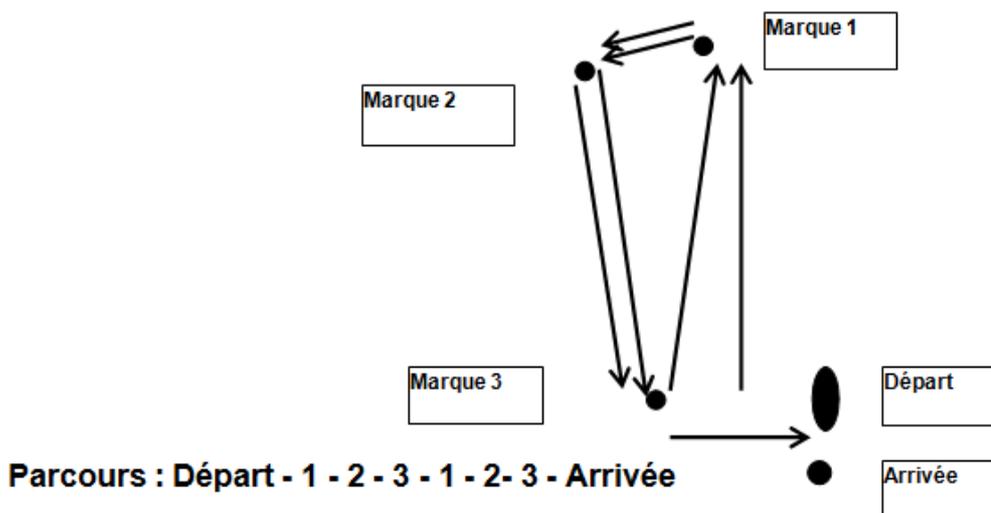
8. PAVILLONS DE CLASSE

8.1 Le pavillon de classe M3 est le pavillon D : 

8.2 Le pavillon de classe A-Cat est le pavillon E : 

9. PARCOURS ET MARQUES

9.1 Des parcours de type « banane » avec bouée de dégagement au vent (dog leg) :



9.2 Les marques sont à laisser à bâbord.

9.3 La longueur du parcours sera définie par le comité de course selon la force du vent.

9.4 Les marques de parcours seront des bouées cylindriques orange.

10. DEPART ET ARRIVEE

10.1 La ligne de départ est la ligne reliant le mât principal du bateau Start (Le Pierrot) et une bouée cylindrique orange.

10.2 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné, doivent éviter la zone de départ durant la procédure de départ des autres courses.

10.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (modification de la règle A5).

10.4 La ligne d'arrivée sera identifiée par un pavillon bleu envoyé sur le bateau Start (Le Pierrot) et par une bouée ronde orange sous le vent du bateau Start (Le Pierrot).

11. PROCEDURE DE DEPART

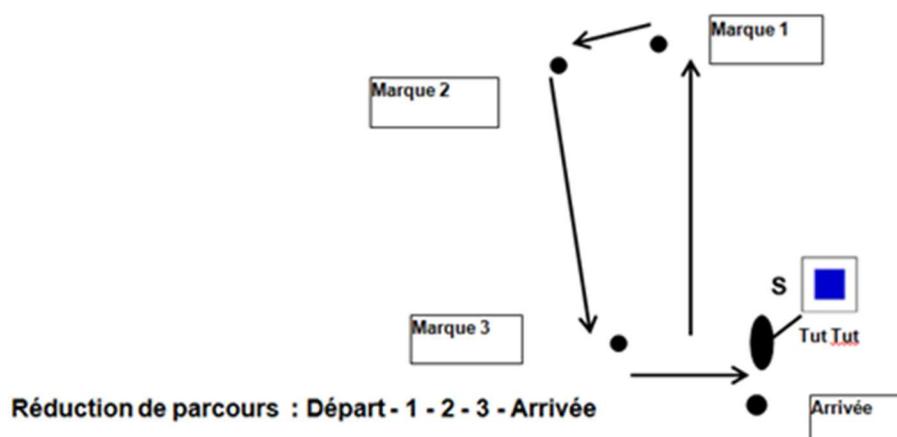
11.1 Le pavillon « A » envoyé sur le bateau Start signifie course à suivre.

11.2 Procédure de départ :

H – 11	Course à suivre	Pavillon « L » affalé + signal sonore (facultatif)
H – 10	Signal d'avertissement	Pavillon de classe A-Cat envoyé + coup de canon
H – 9	Signal préparatoire	Pavillon « P », « I » ou noir envoyé + coup de canon
H – 6	Minute	Pavillon « P », « I » ou noir affalé + signal sonore
H – 5	Départ A-Cat + Signal d'avertissement M3	Pavillon de classe A-Cat affalé + pavillon de classe M3 envoyée + coup de canon
H – 4	Signal préparatoire	Pavillon « P », « I » ou noir envoyé + coup de canon
H – 1	Minute	Pavillon « P », « I » ou noir affalé + signal sonore
H	Départ M3	Pavillon de classe M3 affalé + coup de canon

12. RACCOURCISSEMENT DE PARCOURS

12.1 En modification de la règle 32.2, le pavillon « S » envoyé sur le bateau Start à la marque 3 et appuyé de 2 coups de canon réduit le parcours à un seul tour.



13. PENALITE DE REMPLACEMENT

13.1 En modification de la règle 44.1, la pénalité de rotation d'un tour s'appliquera.

14. TEMPS LIMITES

14.1 Les bateaux ne réussissant pas à finir dans un délai de 30 minutes après l'arrivée du premier seront classés DNF sans instruction (modification des règles 35, A4 et A5).

15. CLASSEMENTS

15.1 Deux classements seront établis : un classement M3 et un classement A-Cat.

15.2 Classement M3 : le décompte des points sera établi en application de l'annexe A des RCV – A.4.1 système de points « a minima » après correction du rating (classement en temps compensé).

15.3 Classement A-Cat : le décompte des points sera établi en application de l'annexe A des RCV – A.4.1 système de points « a minima » (classement en temps réel).

15.4 Une course sera retirée à partir de 3 courses courues et validées.

16. RECLAMATION ET DEMANDE DE REPARATION

- 16.1 Les réclamations doivent être faites par écrit sur les formulaires de réclamation disponibles au secrétariat de régata et déposées avant le temps limite pour réclamer (extension de la règle 61.2).
- 16.2 Le temps limite pour réclamer est de 1 heure après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour ou l'annulation de la dernière course du jour.
- 16.3 Les informations aux concurrents concernant les réclamations du comité de course ou du jury selon la règle 61.1.b seront affichées au tableau officiel.
- 16.4 Le jury instruira, si possible, les réclamations dans l'ordre de leur dépôt. Les avis de réclamations et leurs ordres de passage seront affichés au tableau officiel dans les 15 minutes qui suivront la fin du temps limite pour réclamer. Il appartiendra aux parties concernées d'être présentes, avec leurs éventuels témoins, au lieu et à l'heure indiquée sur ces avis.
- 16.5 Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réouverture a été informée de la décision la veille, ou pas plus de 15 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour (modification de la règle 66).
- 16.6 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation devra être déposée pas plus tard que 15 minutes après la décision ou l'information ait été affichée (modification de la règle 62.2).

17. REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

- 17.1 Le remplacement d'un membre d'équipage est autorisé pour autant qu'il soit affiché au tableau officiel 1 heure au moins avant l'heure du premier signal d'avertissement.
- 17.2 Pour les M3, il est interdit de changer de rating pendant une régata (rating unique pour toutes les courses).
- 17.3 Aucune partie du bateau ne doit être remplacée pendant la régata, sauf pour remplacer un équipement abîmé et non réparable ou perdu.
- 17.4 Ces remplacements d'équipement sont possibles pour autant que la performance du bateau n'est pas améliorée (rating équivalent ou rating plus défavorable).
- 17.5 La remise en place de l'équipement d'origine est autorisée.

18. SECURITE

- 18.1 Un bateau qui abandonne doit informer le comité de course ou le secrétariat de régata le plus rapidement possible.
- 18.2 Le port du gilet de sauvetage est obligatoire.

19. SYSTEME DE NAVIGATION ELECTRONIQUE

- 19.1 En exception à la règle 16 du règlement de championnat des A-Cat, les systèmes de navigation par satellite (Navstar GPS, Galileo, Beidou ou Glonass) sont autorisés sans restriction pour les A-Cat, tant qu'ils sont disponibles sur le marché.

20. DECHARGE DE RESPONSABILITE

- 20.1 La décision d'un bateau et de son équipage de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (voir RCV 4, Décision de courir).
- 20.2 L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

21. ASSURANCE

- 21.1 Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimum de CHF 2 millions et valable en compétition.